



FICHE D'ADHESION 2021/ 2022 MJC LUCHON

En application du RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition au traitement de vos données personnelles, ainsi qu'un droit à la limitation et à la portabilité de ces données. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un courriel à: mjcluchon@gmail.com

Informations concernant l'adhérent

N°CARTE :

Nom : Prénom :

Date de naissance (jj/mm/aaaa) : / /

Mail : @

Numéro de Téléphone :

Adresse :
.....
.....

Situation de l'adhérent (collégien, lycéen, étudiant ou profession) :

Représentant légal (obligatoire pour les mineurs) :

NOM Prénom :

Portable Père :

Portable Mère :

Mail : @

N° Allocataire CAF :

Autorisation

Autorisation de l'utilisation éventuelle de photographies prises lors de la pratique des activités, des manifestations culturelles ou lors d'animations réalisées dans le cadre de l'action jeunesse. L'usage de ces photographies étant strictement réservé à la communication de la MJC (plaquettes, site Internet, presse locale, etc.).
OUI NON (Fournir une photo si refus)

Autorisation à transporter l'adhérent mineur dans les véhicules de la MJC ou des animateurs missionnés
OUI NON

Mon enfant peut repartir seul à la fin de son club d'activité (hors Espace Jeunes) auxquelles il est inscrit.
OUI NON

Autorise la MJC à prendre les mesures qui s'imposent en cas d'accident :
OUI NON

Adhésion 2021/2022

Nouvelle adhésion Renouvellement

L'adhésion à la MJC est obligatoire. // Elle est valable jusqu'au 31 août 2022

Moins de 18 ans : **12€**

Plus de 18 ans : **17€**

Païement :

Chèque(s)€

Espèce(s)€

Chèques vacances.....€

L'adhésion

L'adhésion à une association est un acte volontaire, une démarche décidée en toute liberté. Chaque adhérent doit payer une adhésion annuelle ; elle donne accès aux activités de l'association, couvre l'assurance responsabilité civile. Le montant de l'adhésion est fixé chaque année par l'assemblée générale ordinaire, il sera mentionné sur le bulletin d'inscription de l'année en cours.

Toute adhésion versée à l'association est définitivement acquise.

Aucun remboursement d'adhésion ne peut être exigé. L'adhésion couvre la période de septembre à août de la saison en cours.

On peut être adhérent de l'association sans pratiquer une activité régulière mais on ne peut pas pratiquer une activité sans être adhérent de l'association.

Partie réservée à l'équipe de la MJC

Fiche Sanitaire de Liaison (obligatoire pour participer aux activités de l'action jeunes)

Copie du carnet de vaccination

Carte adhésion donnée à l'adhérent

Clubs d'Activités :

Guitare cours individuels 1 personne	435€	Sévillane débutants Enfants + 6 ans	210€
Guitare cours collectifs 2 personnes	400€	Sévillane débutants Ados/Adultes	210€
Guitare cours collectifs 3 personnes	310€	Flamenco cours débutants	210€
Batterie cours individuels	435€	Cours intermédiaire + 4 ans de pratique	210€
Batterie cours collectifs	310€	Sévillane + technique flamenco	250€
Piano	430€	Danse moderne cours éveils 4-5 ans	180€
Qi Gong / Tai Chi Chuan	120€	Danse moderne cours initiations 6-7 ans	210€
Yoga cours collectifs (1 cours/semaine)	264€	Danse moderne cours débutants 8-11 ans	235€
Yoga cours collectifs (cartes 10 cours)	120€	Atelier Art Pastel (pour 6 mois)	100€
Pilate	160€	Atelier céramique/poterie 8-12 ans	260€
Sport Cos	30€	Atelier céramique cours adultes	420€

Certificat médical obligatoire : Sévillanes, Flamenco, Danse moderne

Paielement

- Espèces.....€
 Chèque(s)€
 Chèques vacances.....€

Paielement en

- 1 fois
 3 fois
 5 fois
 10 fois

Echéance	Date	Numéro de chèque
1 ^{er} échéance		
2 ^e échéance		
3 ^e échéance		
4 ^e échéance		
5 ^e échéance		
6 ^e échéance		
7 ^e échéance		
8 ^e échéance		
9 ^e échéance		
10 ^e échéance		

Fonctionnement des clubs d'activités

Pour toutes les activités les inscriptions sont enregistrées à l'année scolaire.

L'adhésion à la MJC est obligatoire pour s'inscrire aux clubs activités.

Les adhérents s'engagent à suivre les cours de l'activité choisie pour la saison entière.

Le nombre de séances est fixé pour la saison de septembre à juin.

Les activités régulières n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires et jours fériés.

La cotisation à l'activité se règle intégralement au moment de l'inscription, éventuellement en dix chèques qui seront encaissés à chaque fin de mois.

En cas d'annulation d'une inscription, les versements ne pourront être remboursés que dans les cas suivants : maladie ou accident de l'adhérent, évènement familial important : décès, perte d'emploi, déménagement dans un rayon de plus de 30 kms.

La condition impérative pour bénéficier d'un remboursement est d'adresser un courrier au bureau associatif, précisant la demande et contenant le justificatif (certificat médical, attestation d'employeur ...), qui examinera la demande.

La date de prise en compte pour le remboursement sera fixée au jour de la demande.

Le mois en cours de la demande sera dû.

Pour des raisons de fonctionnement l'association se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Acceptez-vous de faire du bénévolat pour la MJC :

OUI NON

Signature de l'adhérent ou du représentant légal (pour les adhérents mineurs)

Le représentant légal de l'adhérent mineur déclare l'autoriser à adhérer et à pratiquer les activités de la MJC

ALe

Signature : (précédée de la mention "lu et approuvé")